

## EU-Fiche sécurité selon 1907/2006/EC

Date : 01 juin 2012

Mise à jour : 26 mars 2014

### Mortiers ERGELIT

#### 1. Désignation des produits / usine

##### 1.1 Produits

ERGELIT V10 ERGELIT fix 10 ERGELIT superfix 10 ERGELIT superfix 35 L ERGELIT rapide 10	ERGELIT V35 ERGELIT fix 35 ERGELIT superfix 35 ERGELIT fix 35FB ERGELIT rapide 40	ERGELIT V80 ERGELIT fix 80 ERGELIT superfix 35 F ERGELIT fix 35 F
ERGELIT kombina 10 ERGELIT 10F rapide	ERGELIT kombina 10 S ERGELIT 10SD	ERGELIT 10S spécial
ERGELIT kombina 35 ERGELIT KBF 40 ERGELIT OED 10	ERGELIT kombina 35 S ERGELIT OED 35	
ERGELIT KS 1 ERGELIT KS 2	ERGELIT KT 10 ERGELIT KT 40	ERGELIT KSP
ERGELIT KBi ERGELIT iV	ERGELIT KBi micro	ERGELIT iCP
ERGELIT TT ERGELIT SBM	ERGELIT TTW ERGELIT S100	ERGELIT PM35
ERGELIT DS ERGELIT NUM		
ERGELIT FM flex		

##### 1.2 Application du produit

Mortier sec à mélanger avec de l'eau

##### 1.3 Nom du fabricant

#### ERGELIT TROCKEN MORTEL UND FEUERFEST GmbH

Wolfsweg 10-11

D-36304 ASFELD

☎ 00 49 6631/96 46 0 Fax : 00 49 6631/96 46 55

Laboratoire : ☎ 00 49 6631/96460

## **2. Composition – composants**

### **Caractéristiques chimiques de la préparation :**

Produit à partir de : ciment, adjuvants organique et minéraux; durcit par adjonction d'eau.

### **Ingrédients dangereux :**

CAS N°	EINECS n°	Quantité	Code	Mention du risque
Ciment Portland 65 997-15-1	266-043-4	25-60 % du poids	Xi	38, 41

Point 16 devrait être effacé du texte des mentions de risques citées

## **3. Dangers possibles**

### **3.1 Classification des produits**

Xi irritant  
R38 irritant pour les yeux  
R41 risque sérieux de lésions aux yeux

### **3.2 Indications supplémentaires de risque pour les humains et l'environnement**

Ce produit contient du ciment. Le ciment a une réaction alcaline avec l'humidité ou l'eau, et ainsi en cas de contact avec des aérosols de mortier ou des éclaboussures peut provoquer des irritations ou des inflammations des muqueuses.

### **3.3 Autres remarques**

Ce produit est réduit en chromate. Si cette réduction de chromate doit être effective (efficace), le mortier doit être correctement stocké et la durée de vie maximale doit être respectée.

## **4. Assistance – Premiers soins**

**4.1 Inhalation :** Sortir, s'aérer. En cas de douleurs persistantes consulter un médecin.

**4.2 Contact avec la peau :** Enlever aussitôt les vêtements souillés, laver la peau immédiatement à l'eau claire.

**4.3 Contact avec les yeux :** Se laver les yeux, maintenir les yeux ouverts. Ne pas frotter les yeux à sec car ceci peut causer des lésions à la cornée. Toujours consulter un médecin.

**4.4 Ingestion du produit :** Si le sujet est conscient, rincer la bouche et lui donner à boire de grandes quantités d'eau. Ne pas faire vomir. Si le problème persiste, consulter un médecin.

## **5. Incendie – Mesures de protection**

**5.1 Agents d'extinction appropriés :** Le produit n'est ni inflammable ni explosif, que ce soit à sec tel qu'il est livré ou mélangé à l'eau. Le choix des agents d'extinction et les méthodes de lutte contre le feu dépendront du type de feu.

**5.2 Dégâts causés par le produit, produits de combustion et gaz dégagés :** Sans objet.

**5.3 Equipement spéciaux de lutte contre l'incendie :** Aucune mesure requise.

## **6. Mesures en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions personnelles :** Porter des vêtements de protection individuelle (Voir §8.2). Observer les instructions pour une manipulation sans risque telles que fournies au §7.1

**6.2 Précautions environnementales :** Ne pas laisser entrer en contact avec les eaux d'égout, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

**6.3 Procédures de nettoyage :** Récupérer la poudre sèche par voie mécanique, au besoin en tenant compte de la direction du vent et en minimisant la hauteur de chute. Ne pas balayer la poudre sèche déversée. Récupérer le mortier humide par voie mécanique, laisser durcir sur un film plastique ou dans un conteneur et éliminer selon le §13.

## **7. Manipulation et stockage**

### **7.1 Manipulation :**

**Recommandations pour une manipulation sans risque :** Éviter l'accumulation de poussière. Si vous utilisez des mélangeurs ouverts, mettre l'eau en premier, puis ajouter soigneusement le mortier sec.

Verser à partir d'un point aussi bas que possible. Commencer par mélanger à petite vitesse. Récupérer les sacs vides et les comprimer dans un plus grand sac. Éviter tout contact avec les yeux ou la peau en utilisant des équipements de protection individuelle comme stipulé au §8.2. Veiller à une ventilation adéquate ou, au besoin, porter des équipements respiratoires selon le §8.2. Pendant le travail, ne pas s'agenouiller sur le mortier frais.

**Recommandations en cas d'incendie et d'explosion :** Aucune mesure spéciale n'est requise.

## 7.2 Stockage :

**Exigences relatives aux magasins et conteneurs :** Toujours conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec.

**Recommandations pour un stockage séparé :** Aucune

**Conditions de stockage - autres indications :** Si le stockage n'est pas approprié (humidité) ou si le produit a été stocké trop longtemps, le réducteur de chromate contenu dans le produit peut perdre son efficacité et des réactions sensibles en cas de contact avec la peau ne sont pas exclues.

## 8. Limites d'exposition et équipements de protection individuelle

**8.1 Limites d'exposition :** (Valeurs extraites de TRGS 900<sup>1</sup>) limite générale pour la poussière fine :

Poussière de ciment Portland	MEL 5 mg/m <sup>3</sup> (E)
Sable de quartz	MEL 0,15 mg/m <sup>3</sup> (A)
Limite générale pour la poussière (poussière fine) :	MEL 3 mg/m <sup>3</sup> (A) MEL 10 mg/m <sup>3</sup> (E)

## 8.2 Limitation et contrôle de l'exposition

### 8.2.1 Limitation et contrôle de l'exposition sur le lieu de travail

**Mesures générales de santé et de sécurité :** Éviter le contact avec les yeux et la peau. Changer les vêtements fortement souillés. Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains au début des pauses et à la fin du travail.

#### Protection respiratoire :

En cas de dépassement des valeurs limites d'exposition (ce qui est possible p. ex. lors du gâchage du mortier), utiliser un demi-masque filtrant les particules FFP1 (blanc) (Voir fiche BGR 190<sup>2</sup>)

#### Protection des mains :

Porter des gants en coton imprégnés de nitrile avec la marque de conformité CE : voir fiche BRG 195<sup>2</sup>.

#### Protection des yeux :

En cas de formation de poussière ou de risque de projection, utiliser des lunettes de protection à fermeture hermétique conformément à la norme EN 166.

#### Protection du corps :

Porter des vêtements de protection fermés à manches longues et des chaussures étanches.

#### Protection de la peau :

Suivre le plan de protection de la peau figurant selon la fiche BGR 197<sup>2</sup>. En particulier, utiliser un produit de soins pour la peau après le travail.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### 9.1 Indications générales

**Aspect / forme / goût :** poudre granuleuse grise inodore

### 9.2 Indications importantes pour la santé et la sécurité et pour la protection de l'environnement

Paramètre	Valeur	Unité / Méthode/ Remarque
pH (à 23 °C)	11 – 13,5	lorsque mélangé pour une application spécifique
point / domaine d'ébullition	n/a	
point d'éclair	n/a	
risque d'explosion	pas de risque d'explosion	
propriétés comburantes	néant	
densité en vrac (à 20°C)	0,9 – 1,5	g/cm <sup>3</sup>
hydrosolubilité (à 20°C)	légère	

Tous les autres paramètres physico-chimiques selon l'Annexe II de la directive UE 1907/2006 ne sont pas fournis parce que non pertinents.

## **10. Stabilité et réactivité**

### **10.1 Stabilité**

Le mortier sec est stable tant qu'il est stocké correctement (§7). Le mortier mélangé à l'eau selon les instructions durcit en formant une masse solide qui ne réagit pas avec l'environnement.

### **10.2 Conditions à éviter :**

Un stockage humide peut entraîner la formation de grumeaux et une perte de qualité.

### **10.3 Matières à éviter :**

Ces produits étant prêts à l'emploi, ne pas mélanger les mortiers ERGELIT avec d'autres produits ou matières sans consulter préalablement le fabricant. Cela pourrait affecter la qualité du produit.

**10.4 Produits de décomposition dangereux :** Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

## **11. Toxicologie**

### **11.1 Test toxicologique :**

Aucun test toxicologique sur des animaux n'a été réalisé pour ce produit. Au vu de ses ingrédients, on peut s'attendre aux propriétés suivantes :

**Irritation ou effets caustiques :** Irritation de la peau ou des membranes muqueuses. Hautement irritant pour les yeux : risque de lésions oculaires graves. Les données suivantes sont disponibles pour les propriétés dangereuses d'un produit contenant de 25 à <60 % de ciment :

**Toxicité aiguë :** Aucun résultat d'expériences sur des animaux quant à la toxicité en cas d'ingestion ou d'inhalation.

**Toxicité cutanée aiguë :** test limite sur des lapins, exposition de 24 heures, 2000mg/kg de poids corporel – aucun effet léthal.

**Tests à long terme sur des animaux :** Aucun test significatif de toxicité chronique ou test de potentiel cancérigène de la poussière de ciment n'a été effectué, que ce soit pour l'ingestion ou pour toute autre forme d'absorption.

**Irritation ou effets caustiques :** Pratiquement toutes les études basées sur des expériences sur des animaux, ainsi que l'expérience pratique (études épidémiologiques) décrivent des réactions irritantes et inflammatoires, en particulier dans les voies respiratoires supérieures, après une exposition à la poussière de ciment. Les changements obstructifs fréquemment observés sur les voies respiratoires sont associés à l'effet chimique irritant (haute alcalinité) de la poussière de ciment.

### **11.2 Expérience pratique**

Une fois mélangé à l'eau, le produit peut provoquer des lésions cutanées et oculaires graves en cas de contact prolongé.

Ces effets peuvent être intensifiés si la peau subit en même temps un frottement.

### **11.3 Effets médicaux d'une exposition**

L'inhalation de poussière de ciment peut aggraver une maladie ou une atteinte préexistante des voies respiratoires, p. ex. un asthme ou un emphysème. Le contact avec la poussière de ciment peut aggraver une maladie cutanée ou oculaire préexistante.

## **12. Écologie**

**12.1 Écotoxicité :** Des effets écotoxiques, en particulier une toxicité aquatique, ne sont probables que si de grandes quantités sont accidentellement déversées dans l'eau, augmentant son pH.

**12.2 Mobilité, persistance et dégradabilité, potentiel de bioaccumulation :** non applicable, car les ingrédients minéraux sont inorganiques.

**12.3 Autres effets délétères :** inconnus

## **13. Recommandations pour l'élimination**

### **13.1 Résidus non utilisés du produit**

Recommandation : récupérer à l'état sec, étiqueter le conteneur. Réutiliser, si possible en évitant l'exposition à la poussière de ciment. (Observer la date de péremption). En cas d'élimination du surplus, mélanger à l'eau pour durcir le mortier et éliminer selon le §13.2.

### 13.2 Produit durci après addition d'eau

Recommandation : éliminer conformément à la législation locale. Ne pas laisser déverser dans les égouts. Éliminer le produit durci comme déchets et boue de béton.

**Code de déchet selon la Réglementation sur les déchets dangereux (HWR) :** dépend de l'origine du produit, p. ex. 17 01 01 ou 10 13 14

**Description du déchet selon HWR :** 17 01 01 Béton, 10 13 14 Déchets et boue de béton.

### 13.3 Emballage non nettoyé

Vider entièrement l'emballage et porter au recyclage.

Pour une manipulation sans risque, voir §§ 7.1 et 8.2

## 14. Transport

N'est pas un matériau dangereux tel que défini par les règlements de transport.

## 15. Réglementations

### 15.1 Désignation

Symbole de danger et

Lettre d'identification :

Indication de danger :

Phrases de risque :

Phrases de sécurité :

Autres indications :

Xi

Irritant

R38

R41

S2

S22

S24/25

S26

S36

S37/39

GISCODE : ZP1 (produits à base de ciment, pauvre en chromates)



Xi - Irritant

Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Porter un vêtement de protection approprié.

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

### 15.2 Réglementations nationales

Restrictions opérateur : aucune

Classification de danger pour les eaux :

WGK 1 (légèrement dangereux pour les eaux) (auto-classification selon VwVwS [Réglementation administrative sur les substances dangereuses pour les eaux] du 17.05.1999)

Autres réglementations, restrictions et interdictions :

Règlement allemand sur les substances dangereuses (GefStoffV)<sup>1</sup>, Règlement allemand sur l'interdiction de certains produits chimiques (ChemVerbotsV)

Réglementations techniques sur les substances dangereuses<sup>1</sup> : TRGS 613 « Règle technique sur les matériaux et procédés de substitution, et restrictions d'utilisation pour les ciments contenant du chromate et les préparations à base de ciment contenant du chromate »

Classe de stockage : classe de stockage VCI 13 (solides non inflammables)

## 16. Autres informations

### 16.1 Texte des phrases R pertinentes (§2 et 3)

R38 Irritant pour la peau

R41 Risque de lésions oculaires graves

### 16.2 Remarque :

Selon l'Article 6 (3) de la directive 1999/45/CE, la classification du mortier comme R43 est annulée, car, selon l'évaluation conventionnelle, l'effet sensibilisant du ciment sur la base de ses effets irritants (chrome (VI) et agent réducteur) a été surestimé.

### 16.3 Abréviations :

HWR : Réglementation sur les déchets dangereux (Hazardous Waste Regulation)

BGR : Réglementation de santé et de sécurité (Allemand)  
MEL : Limite maximale d'exposition (Maximum Exposition Limit)  
n.a : non applicable

#### **16.4 Sources**

- 1 <http://www.bua.de/prax/>
- 2 <http://www.hvbg.de/praev/vorschr/index.html>

#### **16.5 Changements par rapport à la version précédente :**

Cette fiche de données de sécurité feuille a été largement réécrite et complétée sur la base des changements d'exigences de la réglementation REACH.

#### **16.6 Autres :**

Toutes les informations sont fournies en l'état actuel de nos connaissances et visent à décrire les exigences en matière de santé et de sécurité concernant notre produit. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés particulières du produit.

Il incombe à l'utilisateur de notre produit de se conformer aux lois, réglementations et normes existantes, y compris celles qui ne sont pas spécifiées dans cette fiche de données.

Les informations contenues dans cette version ne seront plus applicables en cas de parution d'une nouvelle édition.

#### **16.7 Fiche de données émise par :**

Voir §1.3